

Programme RénoRégion, c'est le temps de vous inscrire

Le programme RénoRégion apporte un soutien financier aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et doivent effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures à leur résidence. Le montant de la subvention est calculé en fonction des revenus du ménage et peut représenter jusqu'à 95 % du coût des travaux admissibles, pour une aide maximale de 12 000 \$.

Pour être éligibles à ce programme, les résidences doivent avoir une valeur uniformisée maximale de 100 000 \$, en excluant la valeur du terrain. Pour les municipalités de moins de 15 000 habitants, c'est-à-dire toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Granby, les résidences peuvent être desservies par un ou deux des services d'aqueduc et d'égout. Celles situées dans la ville de Granby ne doivent être desservies par aucun ou un seul de ces services.

Les propriétaires-occupants ayant reçu une aide financière des programmes RénoRégion, Rénovation Québec, RénoVillage ou Logement abordable du Québec (volet Nord-du-Québec) au cours des dix dernières années ne sont pas admissibles. Pour le programme Réparations d'urgence, le délai est de cinq ans. Les demandes d'aide seront traitées selon leur date d'entrée par la MRC.

Pour obtenir plus d'information sur le programme RénoRégion, contactez la MRC au 450 378-9975 ou présentez-vous aux bureaux administratifs situés au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby. Le formulaire de préinscription au programme est également disponible sur le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca, à la page Programmes d'aide à la rénovation résidentielle.